

ACCORD SUR L'ARTICULATION DES INSTANCES :
- **Délégués du Personnel (DP)**
- **Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHS-CT)**
EN RAISON DES PROJETS DE DEMENAGEMENT A INTERVENIR
EN REGION PARISIENNE EN 2010/2011
(Les Terrasses, Wilson, Tivoli, Drouot, les Fontaines,)

Entre Entre les Sociétés AXA France IARD et AXA France Vie, représentées par M. Jad ARISS en qualité de Directeur des Ressources Humaines, mandaté par ces sociétés formant une entreprise unique dénommée AXA France,

d'une part,

Et Les organisations syndicales représentatives signataires,

d'autre part,

Il a été conclu le présent accord :

P R E A M B U L E

Les organisations syndicales ont été informées le 19 janvier 2010, dans le cadre de la réunion de la commission d'information sur l'implantation des sites de la région parisienne issue de l'accord GPEC d'AXA France du 14.12.07, de déménagements à intervenir entre les sites de Terrasses 1, 2, 3, 4/Sorins et 5 à Nanterre, Wilson, Tivoli, Drouot et Fontaines .

Dans cette perspective, depuis lors, les Comités d'Etablissements concernés par ces opérations, ceux d'AXA Entreprises, d'AXA Particuliers/Professionnels Directions Centrales, d'AXA France Fonctions Centrales et d'AXA France Services, ont été consultés ou informés.

Ces déménagements intersites impliquent des mouvements et réaménagements à l'intérieur de chacun des sites.

Il n'y a pas lieu de réitérer le détail des mouvements étape par étape et service par service, tels qu'exposés respectivement devant les comités d'établissement (cf. ci-dessus), puis les CHS-CT des établissements considérés.

L'objet du présent accord est de préciser la logique à retenir pour établir l'articulation qu'il y a lieu d'opérer :

- d'abord, quant à la portée géographique des mandats, concernant le fonctionnement et le champ des prérogatives des CHS-CT et des DP s'agissant tant des instances elles même que de leurs élus qui, à l'issue des déménagements prévus, seront au final, suivant leurs services d'affectation, présents sur les sites des Terrasses 1, 2, 3, 4 et 5, des Fontaines et de Drouot.
- Ensuite, quant à la durée des mandats, il est en effet rappelé que, du fait des échéances électorales propres aux diverses instances représentatives du personnel,
 - ⇒ les mandats des membres désignés aux CHS-CT dans le cadre du protocole d'accord du 28 avril 2008 sur le renouvellement des CHS-CT au sein d'AXA France, courent pour une durée de 2 ans et ont fait l'objet d'une prorogation transitoire par accord du 8 avril 2010, en raison des projets de déménagements à intervenir en région parisienne.
 - ⇒ Les mandats des Délégués du Personnel, tels que définis dans le cadre de l'accord préélectoral du 23.03.09, concernant les élections des CE et DP d'AXA France, sont établis pour une durée de 3 ans et ont vocation à courir ainsi jusqu'en mai 2012.

Accord du 6 mai 2010 sur l'articulation des instances Délégués du Personnel et CHS-CT en raison des projets de déménagement en région parisienne en 2010/2011

JA
B
B
MS YB

Article.1. Création du périmètre de Terrasse 5

Article.1.1. Les délégués du personnel (DP)

Le déménagement en provenance de TIVOLI vers Terrasse 5 n'emporte aucune conséquence sur le fonctionnement de l'établissement DP de Tivoli sur le nouveau site Terrasse 5.
Les Délégués du Personnel affectés à Terrasse 5 poursuivent leur mandat sur ce périmètre d'accueil pour la durée de leur mandat restant à courir.

Article.1.2. Le CHS-CT

Le déménagement en provenance de TIVOLI vers Terrasse 5 n'emporte aucune conséquence sur le fonctionnement de l'établissement CHS-CT de TIVOLI qui se poursuivra sur Terrasse 4 et sur le nouveau site Terrasse 5.

Les membres du CHS-CT de TIVOLI affectés à Terrasse 5 poursuivent leur mandat sur ce périmètre d'accueil pour la durée de leur mandat restant à courir.

Article.2. Situations individuelles des Délégués du personnel à l'occasion des déménagements 2010/2011 en région parisienne

En cas de changement d'affectation concomitant aux transferts de sites de la région parisienne récapitulés en préambule, les parties conviennent que, à titre exceptionnel et dérogatoire, chaque Délégué du Personnel concerné exercera ses fonctions représentatives avec toutes ses prérogatives, dans l'instance dont il relèvera au titre de son périmètre d'accueil, pour la durée de son mandat restant à courir.

Article.3. Situations individuelles des membres des CHS-CT à l'occasion des déménagements 2010/2011 en région parisienne

Conformément aux dispositions de l'accord du 8 avril 2010 prévoyant la prorogation des mandats de membres des CHS-CT jusqu'au 15 février 2011, il est précisé que les membres des CHS-CT concernés par un changement d'affectation dans le cadre des déménagements prévus en région parisienne, tels que rappelés en préambule, conserveront, à titre exceptionnel et dérogatoire, leur mandat dans le CHS-CT dans lequel ils ont été élus jusqu'au 15 février 2011.

Article.4. Prise d'effet de l'accord – Dépôt

Article.4.1. Prise d'effet

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée et prend effet à l'issue d'un délai de 8 jours suivant la date de notification de sa signature, il cessera ses effets à la date d'échéance des mandats lors du renouvellement des Instances respectives, pour les DP en mai 2012 et pour le CHS-CT en février 2011

Article.4.2. Dépôt

Le présent accord fera, dans le respect des articles L 2231-5 et L 2231-6 du code du travail l'objet d'un dépôt :

- à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Hauts de seine, avec copie à l'inspection du travail,
- auprès du greffe du Conseil des Prud'Hommes de Nanterre

Fait à Nanterre, le 6 mai 2010

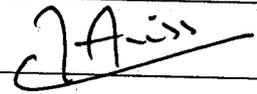
(Handwritten signatures and initials)

SIGNATURES

Pour AXA France :

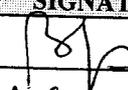
Jad ARISS

Directeur des Ressources Humaines d'AXA France

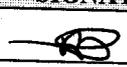


Pour les organisations syndicales :

C. F. D. T.

NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
BEYIK	Lilz	DSC	
SUNINA	Anne Marie	DCSE	
SOUHAN	Fidenc	DSC	

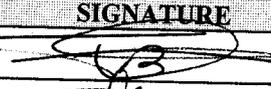
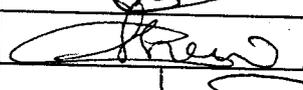
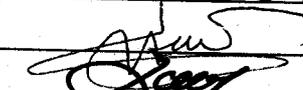
CFE/CGC

NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
JOLLY	rain	DS	

la C. G. T.

NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
LAROUSSINIE	Pascal	DSC	

UDPA/UNSA

NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
BLANCHÉCOTTE	François	CSN	
CABEINOLEPUNE	Bienette	DCSE	
CHARLES	F-X	DCSE	
LE BELLER	Yann	DSC	